

# Le jeûne fédéral d'autrefois

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **57 (1919)**

Heft 38

PDF erstellt am: **15.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-214958>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
Administration (abonnements, changements d'adresse),  
Imprimerie Ami FATIO & C<sup>ie</sup>, Albert DUPUIS, succ.  
GRAND-ST-JEAN, 26 - LAUSANNE  
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
"PUBLICITAS"  
Société Anonyme Suisse de Publicité  
LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;  
six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.  
ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.  
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire** du Numéro du 20 septembre 1919. — Le Jeûne fédéral d'autrefois. — Carrousel (Mérine). — La fêna dou brakonié (Luvi dou Prâ d'Amon). — Correspondance de guerre (suite). — Feuilleton : Du Jorat au St-Théodule (O. Badel), suite. — Boutades.

## LE JEÛNE FÉDÉRAL D'AUTREFOIS <sup>1</sup>

Mon grand-père me racontait que dans son temps, à Morges, le jour du Jeûne fédéral était solennellement célébré. La municipalité levait une section de grenadiers, commandée par le capitaine Soutter ; elle avait son poste au Manège (ancien atelier Wenger, ancien cimetière, où réside actuellement notre bon capitaine d'artillerie Brélaz, notaire). La section de grenadiers se divisait en deux. Une partie se trouvait dans une petite maison, malheureusement disparue, ancien poste de garde à l'entrée de la ville, placé entre l'église et la maison Leresche ; elle servait de logement au marguillier, famille Grivel, dont le dernier de la dynastie fut Marc. A 3 heures juste, la veille du Jeûne, nos bons grenadiers avec leurs gros shakos, parcouraient les rues ; au premier des établissements qui devaient être fermés par la loi cantonale, le sergent allait lever le pécelet et il disait à son capitaine : « Tout est fermé, on ne risque rien ! » et il rentrait dans le rang. Le capitaine commandait : « Garde à vous, par le flanc droite, droite, portez armes ! » et ainsi de suite, la section constatait la fermeture de tous les établissements de la ville.

Il est samedi 14 septembre 1843, à 3 heures après-midi. Les deux petites cloches sont en branle, annonçant une prière au temple, à laquelle se rendent quelques vieilles demoiselles, une dizaine de bons vieux, quelques membres des conseils de l'Eglise et les paroissiens qui ont le temps d'y assister, car dans toutes les maisons c'est jour de grande revue. Les ménagères ont fort à faire ; depuis la cave au grenier, tout est balayé, récuré, nettoyé ; à la cuisine, les tabourets, les cassettes et les coquemars, il faut que tout soit propre comme un oignon. Les boutiques des maîtres d'état sont nettoyées à fond. Le soir, tout est calme, pas un bruit ne s'entend dans la rue, les chars ne circulent plus et l'on n'entendait pas encore les trompes d'automobiles. Les amis n'ont pas d'autres ressources que d'aller les uns chez les autres partager le verre de l'amitié.

Dimanche, à 8 heures du matin, toutes les cloches sont en branle. Messieurs les régents ont l'ordre de se remplacer simultanément pour lire des versets de la Bible en attendant les membres de l'Eglise nationale qui viennent en foule. Pour pouvoir s'asseoir au temple, il fallait y pénétrer longtemps avant la sonnerie. Il faut dire qu'à cette époque on ne parlait pas d'Eglise libre et de sectes de toutes les couleurs, pas même de la tente de la Convention ; celles-ci, plutôt que de faire du bien, amènent du doute dans les âmes, troublent les esprits et agitent les chrétiens.

A 8 heures trois quarts, pas une place dans notre vaste édifice n'est inoccupée ; les dames en retard — il y en avait déjà — se voient dans l'obligation d'aller chercher des chaises dans les cafés vis-à-vis, à la *Ville de Lyon* et à la *Comète*. Tout juste, un passage reste-t-il pour M. le premier ministre Leresche ; il monte en chaire et, après avoir lu le mandement, commence son sermon, assez... long. Ce jour-là, M. le pasteur est sévère, il dit tout ce qu'il pense de bon, il ne craint pas d'humilier ses ouailles en affirmant que les péchés des magistrats, les péchés du peuple souillent ce pays et ses habitants. Le pasteur dit les meilleures vérités qui partent de son cœur, après quoi l'assemblée entonnait le Psaume 51, *Miséricorde et grâce, ô Dieu des cieux*. Le culte se prolongeait jusqu'à 11 heures et demie. A la sortie, passaient tous les magistrats qui, au chœur du temple, avaient leurs places réservées et marquées. Au sermon du Jeûne, pas un magistrat, pas un fonctionnaire, n'aurait osé laisser sa stalle vide. La génération actuelle se souvient encore d'avoir lu sur les anciens banes : *place de M. le président du tribunal, place de M. le préfet, place de M. le syndic*, et ainsi de suite à toutes les places.

A midi, deuxième sermon par le deuxième ministre, M. Giroz, sermon qui dure jusqu'à deux heures ; ensuite, nouvelle lecture biblique par un instituteur jusqu'à trois heures et, après une suite de prières, les cultes se terminent à quatre heures.

Alors, seulement, tous rentrent à la maison pour attaquer le ou les gâteaux aux pruneaux ; toutes les familles, pauvres ou riches, avaient le leur. Un vieil arpenteur avait calculé que pour le canton de Vaud seul, tous les gâteaux réunis représentaient une surface de huit poses. Ensuite, tout est calme ; les amis se réunissent comme la veille et s'en vont tranquillement se reposer. Pour les jeunes gens, c'est un jour assez triste. A cette époque, on ne parlait ni de chemins de fer, encore moins d'automobiles. Tous les cafés étant fermés, ils devaient faire une lieue à pied pour se désaltérer ; à cette distance seulement, ils étaient considérés comme étrangers et avaient le droit de se faire servir.

Le Jeûne fédéral était le jour de sortie pour les aubergistes et les autres personnes empêchées de fermer boutique les dimanches. Chacun allait de son côté, beaucoup de familles de Morges allaient en Savoie ou ailleurs par le bateau ; une de ces familles avait pris la grand-mère, qui fut scandalisée de la façon dont on respectait le Jeûne fédéral de l'autre côté du lac et de la conduite des Savoyards. « Pense donc, Lisette, ces gens-là n'ont point de religion ; ils jouent aux quilles, dansent aux sons des harmonicas dans tous les cabarets ; aussi, si le bon Dieu est juste, ils seront punis comme ils le méritent. »

Le soir, les grenadiers font une dernière tournée ; tout est paisible, ils n'ont rien à dire. Pas un chat dans les établissements.

Le lundi, à 8 heures du matin, la cloche sonne pour la séance de la municipalité. C'est

seulement à ce moment que les aubergistes peuvent rouvrir leurs établissements. Quelques rares clients vont boire ensemble un demi-pot, contents de leur Jeûne, mais ne désirant pas cependant qu'il se répète tous les dimanches.

**Amour et réalité.** — ELLE. — Certainement, ce me sera un bonheur de partager vos joies et vos soucis.

LUI. — Mais je n'ai pas de soucis.

ELLE. — Quand nous serons mariés vous en aurez. — G.

**La joie d'être grand-père.** — Grand-père fait chevaucher son petit-fils sur ses genoux.

— Ça t'amuse ? demande la maman.

— Oui, mais j'aimerais mieux galoper sur un vrai âne. — G.

## CARROUSELS

Les souvenirs d'enfance-  
Ne s'effa-a-cent jamais.

Il y a cinquante ans aucune fête n'était complète sans carrousel, ou mieux manège de chevaux de bois, pour parler français.

Ces engins étaient alors modestes. La forme générale est cependant restée la même, c'est toujours un gigantesque parapluie en toile blanche qui tourne, mais c'est ce qui se trouve dessous qui a suivi le progrès !

Dans notre jeunesse, nous nous contentions, et comment, d'enfourcher de petits chevaux blancs, noirs ou alezans, à la crinière hérissée, aux yeux allumés et aux naseaux vermillonnés, les fillettes se plaisaient dans des caisses dénommées voitures. Ça coûtait *disse* pour grimper sur un cheval et *cinque* pour aller en voiture. Les tout petiots qui voulaient faire aux grands garçons étaient soigneusement attachés à leurs chevaux pour éviter les chutes. Et ça tournait sinon aussi bien qu'aujourd'hui, au moins dans le même sens, aux sons d'une modeste « segnôle » actionnée généralement par la femme ou la fille du propriétaire, qui moulait des airs que nous avons tous encore dans les oreilles. Deux hommes vigoureux faisaient tourner l'ensemble à force de bras. Et puis il y avait une potence extérieure, à la piste du carrousel, à laquelle des boucles étaient fixées, boucles que l'on pouvait enlever avec un « poignard » ; lorsqu'on avait réussi à « cueillir » trois boucles, on avait droit à un tour gratis. C'était toujours les dégourdis, les bien bâtis (on ne disait pas encore les *costauds*) qui étaient favorisés.

Puis les choses changèrent ; on vit d'abord des carrousel à étages, avec quinquerne perfectionnée et chevaux plus allants, plus « pur sang » ; les véhicules en forme de palanquins étaient non plus habillés de vulgaire calicot, comme jadis, mais de velours pailleté. Un beau, bon et pacifique cheval (pas en bois celui-là) faisait marcher la machine. Alors les pauvres carrousel qui avaient le malheur d'avoir des concurrents pareils sur une place de fête tournaient à vide, tristement délaissés au son de leur lamentable et lugubre musique.

<sup>1</sup> Extrait du *Journal de Morges* du 17 septembre 1912.